

Fédération des enseignants et
enseignantes des écoles
secondaires de l'Ontario
(FEESO)

PERSONNEL DE
SOUTIEN

UNITÉ **64**
DISTRICT 32

Ensemble, on est une force!

ÉCHO-FEES



Année 11, no 1 ★ OCTOBRE 2013

www.d32.osstf.ca



Diane Brochu y était!
Elle vous en parle
en page 14...

Les membres du nouveau syndicat
UNIFOR ont démontré leur appui à leurs
collègues en communication en manifestant
contre l'implantation de VERIZON au Canada.



Pour encore une autre année...
Les membres de la FEESO, Unité 64, ont connu
une journée pédagogique très enrichissante!

Dans ce numéro :

- 3 Éditorial
- 4 Le protocole d'entente et vous...
- 6 Jeunesse J'écoute
- 7 Qui « sont » l'Unité?
- 8 La saison de la grippe
- 10 Finances - Les trappes fiscales
- 11 L'Action politique (CPAC)
- 12 Une belle journée de formation
- 14 Un nouveau syndicat UNIFOR
- 15 Les agents des services éducatifs
- 16 Les accidents au travail
- 18 Portrait : Les techniciens en informatique
- 20 Défi pour se connaître au District 32
- 21 Une dinde à Noël...
- 22 Webinaire d'OMERS en français

Des dénouements intéressants...

Bonjour chers amis...

Lorsque vous lirez ces quelques lignes, vous serez à quelques jours de célébrer l'Halloween... Et à moins de 2 mois du congé des Fêtes! Il est certain que le temps nous file entre les doigts, et très rapidement...

Depuis la dernière parution de ce joli média, nous avons eu des dénouements intéressants concernant nos conditions de travail et l'application de celles-ci, mais non sans efforts...

Signature de l'entente

Le Conseil scolaire CSDCCS, votre employeur, a signé l'entente convenue entre la FEESO et le gouvernement provincial, ce qui fait en sorte que le protocole d'entente fait maintenant partie intégrante de votre convention collective. Dans les 2 pages qui suivent, vous aurez des explications sur les différents articles de la convention qui ont été touchés par cette annexion.

Nous avons essayé, et ce, jusqu'à la fin août, de négocier des termes différents pour certains articles, mais les parties n'ont pas réussi à obtenir un consensus, malgré un effort soutenu des deux côtés (employeur et syndicat). Mais la bonne nouvelle dans tout cela, c'est que nous recommencerons les négociations en janvier prochain, car l'entente sera de nouveau ouverte... et oui, AOÛT 2014 est la date butoir. Plus de détails à venir...

La Loi 115

Vous vous souvenez de l'an dernier, alors qu'on nous imposait la Loi 115... Loi qui a été abrogée depuis, mais que nous avons contestée en Cour Suprême? Sachez que les débats se poursuivent toujours au moment où vous lirez ces lignes, car vous le savez bien, une décision n'est jamais immédiate!

Cependant, nous vous tiendrons au courant des tenants et aboutissants de ces actions... Soyez donc à l'écoute!

Explications nécessaires

Je vous invite donc à lire le contenu intégral de ce document, car il vous informera sur vos conditions de travail et sur les bénéfiques s'y rattachant...

D'ailleurs, il y a bien des points dans cette entente qui peuvent vraiment «ressembler à du chinois» [expression bien de chez nous qui veut dire que le langage est difficile à comprendre...], mais nous espérons que les quelques explications données sauront répondre à vos questions.

Ces explications s'adressent également à vous, les nouveaux membres qui venez tout juste de vous joindre à nous... d'autant plus, que vous n'avez pas vu ou lu les cinquantaines de courriels que vos collègues de travail ont reçus à ce sujet!

La meilleure façon de vous informer est donc de lire nos communications, de communiquer avec nous ou de poser des questions, car toute question mérite une réponse.!

Six formations très appréciées

Dans un autre ordre d'idées, je tiens à vous remercier pour votre belle participation aux 6 ateliers que nous avons préparés pour vous, en collaboration avec le CSDCCS, dans le cadre de la journée pédagogique du 11 octobre. Voyez les pages centrales pour un aperçu de cette journée...

Joyeuse Halloween!

Joyeuses Fêtes!

Angèle Lacroix, présidente



Le protocole d'entente a été signé par le CSDCCS.

Lisez les explications...

C'est votre contrat, vos conditions, vos bénéfiques...

Ça vous appartient !!!



Convention

Le protocole d'entente et vous...

Commençons donc par comprendre ce que dit le protocole d'entente qui a été signé entre le gouvernement de l'Ontario et la FEESO provinciale. Nous verrons par la suite, les points/articles de notre convention collective qui ont été touchés par cette entente.

Le protocole dit : « Les parties ont accepté d'un commun accord que les dispositions suivantes du Protocole d'entente signé entre le gouvernement de l'Ontario et la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario en date du 9 avril 2013 doivent être annexées à la convention collective 2008-2012, sans amendement. »

Qu'est-ce que ça veut dire?

Que l'entente convenue ne peut être altérée ni d'un côté ni de l'autre...

Le protocole dit : « Il est sous-entendu que toutes les autres modalités de la convention collective 2008-2012, qui ne figurent pas ci-dessous et (ou) qui ne sont pas modifiées par le Protocole d'entente, sont maintenues statu quo pour la période allant du 31 août 2012 au 31 août 2014, sauf autrement modifiées par la présente lettre d'entente ».

Qu'est-ce que ça veut dire?

Que si l'un des articles de notre convention n'a pas été touché par le protocole, cet article demeure en place et en force (p. ex., le congé de deuil demeure intact...).

Points de l'entente qui vous touchent directement...

*EXEMPLE

S'il vous reste 4 jours : vous aurez 4X100/10=40 jours de plus qui vous seront payés à 100%... et donc, seulement 80 (120-40) jours payés à 90% lors d'une maladie prolongée.



CONGÉS DE MALADIE

Tous les employés, incluant ceux qui viennent de commencer et qui sont encore en probation, ont maintenant droit aux congés de maladie, et ce, depuis Septembre **2012** ... plus besoin d'attendre 6 mois de probation...

Vous avez donc droit à :

- ◇ **11 jours de maladie à 100%** et à
- ◇ **120 jours payables à 90%**...

Ce 90% peut augmenter à 100% pour un certain nombre de jours s'il vous reste des jours de maladie non pris de vos 11 jours de l'an passé. Vous aurez ainsi un 100% de boni par tranche de 10% pour chaque jour non pris.* Sachez aussi que les 120 jours sont pour **tout congé de maladie**, incluant un rendez-vous médical...

Tous les employés qui ont un statut « à terme » ont aussi droit à ceci...

Si vous remplacez un autre employé en congé de maladie et que la date de son retour en poste n'est pas certaine, vous êtes **couvert à compter de la 12^e journée**, et ce, au prorata de votre affectation.

Notez que si vous êtes dans cette situation, il serait préférable que l'on discute avec vous directement pour vous expliquer les clauses complexes de cette partie de l'entente... mais la bonne nouvelle est que vous êtes couvert!

CONGÉS PERSONNELS

Encore de bonnes nouvelles : vous avez toujours les mêmes 4 journées personnelles en place, mais avec la GROSSE différence que celles-ci ne sortiront pas de vos congés de maladie. Elles sont là en surplus pour vous, et c'est tout...

Le protocole d'entente et vous...

Congés de maternité

C'est l'édition des bonnes nouvelles... Au lieu d'avoir un «top-up» de l'assurance-emploi de 2 semaines, vous avez ce **boni pour 8 semaines**... Vous n'avez qu'à envoyer votre preuve de paiement de l'assurance-emploi au service de la paie, et ils vous enverront le paiement qui s'y rattache.

Mais j'entends déjà votre question : « Qu'est-ce qui arrive si je n'ai pas droit au chômage ??? » L'entente stipule que si vous n'avez pas accumulé suffisamment de semaines (travaillées) pour avoir droit à l'assurance-emploi, le Conseil doit payer les 8 semaines en entier...

Il y a d'autres dispositions un peu plus complexes dans le protocole... alors si vous êtes enceinte ou avez donné naissance depuis le mois de mai dernier (2013), ceci est pour vous... Contactez-nous pour plus de renseignements, et nous nous ferons un plaisir de vous informer davantage sur le sujet.

Congé volontaire sans solde

Une clause importante dans le protocole est sur le **congé volontaire sans solde de 5 jours (VLAP*)**.

Le but de cette démarche est pour que les conseils scolaires rééquilibrent leurs budgets. Ainsi, ils couvriront l'augmentation salariale pour ceux qui bougeront (monter d'un échelon) sur la grille salariale à la 97^e journée de l'année scolaire, soit janvier 2014.

Complexe en soit, cette clause vous offre la possibilité de prendre un congé de 5 jours consécutifs ou non, et ce, à vos frais. Par conséquent, en plus d'économiser sur le salaire qu'il ne vous donnera pas, le conseil ne sera pas tenu de vous remplacer; et s'il le fait, il le fera à un moindre coût, ce qui lui permettra d'économiser...

Les membres qui ont fait la demande pour un congé sans solde avant le 31 mai 2013, ont eu la possibilité d'étendre la perte de salaire sur l'année entière, soit à chaque période de paie. Ceux qui l'ont fait après cette date, ou qui prévoient le faire sous peu, subiront la perte de salaire d'un seul coup sur la paie correspondante à leur absence.

Pas de refus

Il serait très mal vu par le ministère de l'Éducation si les Conseils refusaient ces demandes de congé, considérant que cette mesure a été mise en place pour qu'ils abaissent leurs coûts opérationnels.

Si votre demande a été refusée, SVP communiquez avec nous immédiatement! Le Conseil doit nous donner un rapport mensuel sur ces demandes, mais il se pourrait que ces rapports soient en retard et que nous n'ayons pas eu la chance de vous appuyer dans votre demande.

Pas d'annulation, mais déplacement

Si vous avez fait une demande de congé sans solde, vous ne pourrez pas l'annuler, mais pourrez cependant le déplacer : p. ex., 5 jours en avril pour une vacance bien méritée... mais voilà qu'une intempérie sur la plage de vos rêves vient de «noyer» votre voyage...

Vous pourrez donc annoncer que vous ne partirez plus, mais que vos 5 jours de congé seront repris les 5 vendredis du mois de mai...

Pour toutes questions ou inquiétudes concernant l'entente, n'hésitez pas à communiquer avec moi...

Angèle Lacroix, présidente

1-877-969-1500

feeso.unite64@hotmail.com

Le VLAP* est le terme anglais pour «VOLUNTARY LEAVE OF ABSENCE PROGRAM»



qui se traduit en français par le **PROGRAMME VOLONTAIRE DE CONGÉ AUTORISÉ NON RÉMUNÉRÉ**

Si on vous REFUSE une demande de congé sans solde, s.v.p. communiquez avec la présidente de l'Unité....

Jeunesse J'écoute vous offre des suggestions...



Consultez les fiches d'information de Jeunesse J'écoute!



Les responsables de l'organisme Jeunesse J'écoute mettent à votre disposition des fiches d'information de toutes sortes, dont entre autres, la

- 📁 Fiche d'information sur l'organisme lui-même et sur le pourquoi de ses services auprès des jeunes
- 📁 Fiche d'information sur l'espoir
- 📁 Fiche d'information à l'intention des jeunes
- 📁 Fiche d'information à l'intention des parents et des éducateurs

Ces 4 fiches sont aussi disponibles sur le site web du District 32 à la page RESSOURCES.

Vous verrez aussi, ici et là dans ce journal, quelques suggestions sur ce que peuvent faire les parents et les soignants pour favoriser la santé mentale chez les jeunes.

Ces trucs proviennent de la *fiche d'information à l'intention des parents et des éducateurs*.

À titre d'exemple, voici ce qui est suggéré comme première suggestion:

Exprimez à votre enfant que vous l'aimez et l'acceptez comme il est. Ne présumez pas qu'il le sait déjà ou qu'il n'a pas besoin qu'on le lui répète.

Qu'en dites-vous?

Ça vaut vraiment la peine de consulter ces fiches, n'est-ce pas? ...car on ne sait jamais ce qui trotte dans la tête de nos enfants!

De plus, il est toujours très rassurant de connaître quelques façons d'agir ou de nous comporter face aux agissements de nos enfants ou des jeunes que nous côtoyons.

2 000\$

Jeunesse J'écoute!

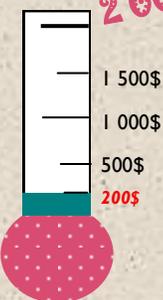
Avez-vous pris le temps de feuilleter les catalogues **Régal-Primes de Luxe** depuis que nous avons mis en marche la collecte de fonds pour Jeunesse J'écoute?

Vous y trouverez sûrement un ou plusieurs articles intéressants pour vous-mêmes ou pour offrir en cadeau de Noël à l'un des vôtres...

Nous vous rappelons que le site (boutique en ligne) conçu par Régal expressément pour nos besoins est très sécuritaire et confidentiel.

Relisez les points importants que nous vous avons envoyés en septembre dernier afin de bien procéder pour faire votre commande.

Nous avons récolté à date seulement 200\$ alors que notre objectif est de 2 000\$...



La collecte de fonds bat son plein!

... mais on peut faire beaucoup mieux!

Alors, allez-y... C'est pour une bonne cause!

Visitez le site dès maintenant : www.jecoute.shopregal.ca

Vous avez encore plusieurs semaines pour consulter le site et pour faire votre commande puisque la date limite est le

31 décembre 2013.

Catégorie A - Appui pédagogique	
Conseiller en comportement	6
Responsable adjoint	1
Animateur culturel et pastorale	21
Éducateur spécialisé	41
Assistant-orthophoniste	7
Aide-enseignant	188
Éducateur de la petite enfance PAJE (Q)*	96
Éducateur en garderie (Q)	14
Éducateur de la petite enfance (NQ)*	n/a
Éducateur en garderie (NQ)	n/a
Catégorie B - Personnel professionnel de soutien pédagogique	
Travailleur social	10
Orthophoniste	4
Consultant en autisme	2
Psychométricien	4
Catégorie C - Appui administratif	
Secrétaire d'école	94
Technicien en comptabilité	2
Secrétaire de service	10
Commis	6
Bibliotechnicien	51
Travailleur en établissement et Agent de liaison communautaire	7
Catégorie D - Appui technique	
Technicien aux ressources matérielles	1
Technicien en informatique	14
Technicien en infographie	1

Les nombres incluent les membres en congés de maladie, sans solde, ...

Qui « sont » l'Unité?

Lors de mes débuts en tant que présidente de l'unité (mai 2010), l'Unité comptait dans ses rangs un peu moins de 350 membres...

L'Unité a maintenant atteint un nombre record de

580 membres

et ce, sans compter les gens qui remplacent ici et là au cours de l'année... Oui, eux aussi sont membres FEESO... Toute personne qui arrive à l'école pour remplacer l'aide-enseignante, l'éducatrice, etc..., que ce soit pour quelques heures ou quelques jours, cette personne est l'une des nôtres. Par conséquent, nous pouvons donc calculer **+/- 700 membres.**

Faites connaissance...

Qui sait...

C'est peut-être votre voisin!

Mais qui « sont » tous ces membres?

L'Unité est composée de **20 classifications d'emploi divisées en 4 catégories.**



Saviez-vous que tous ces gens que vous côtoyez sur une base journalière sont en fait l'un(e) de vos confrères/consœurs....

Vous êtes beaucoup plus nombreux que vous ne le pensez!!!

Mes congés de Noël sont-ils payés?

Une personne nouvellement embauchée débute avec 10 jours dans sa banque de congés annuels et ce nombre augmente avec les années d'ancienneté.

Certains jours du congé (2 semaines) des Fêtes sont payés en tant que **congés fériés**, alors que les autres jours sont payés à partir de votre **banque de congés annuels...** Mais ces nombres varient d'une année à l'autre, dépendamment si les jours fériés des 24, 25, 26, 31 décembre et 1^{er} janvier sont situés en semaine ou en fin de semaine.

Cette année, nous sommes chanceux, car tous ces jours fériés tombent en semaine. Ils seront donc tous payés comme fériés, ce qui veut dire qu'ils ne sortiront pas de votre banque de congés annuels.

Il reste donc **5 jours non fériés à couvrir**, soit le lundi 23 décembre, vendredi 27 décembre, lundi 30 décembre, jeudi 2 janvier et vendredi 3 janvier 2014. Or, si nous faisons le calcul pour notre nouvelle employée, **ces 5 jours non fériés seront déduits** de sa banque, ce qui lui laissera 5 autres jours... juste assez pour couvrir les 5 jours du congé de mars.

Par contre, les employés qui ont plus de 10 jours de congés annuels peuvent faire une demande de congé annuel en d'autres temps pendant l'année... si vous n'avez pas épuisé votre banque par la fin de l'année (31 août), les jours restants seront monnayés à la 2^e paie du mois de septembre suivant.

La saison de la grippe



La beauté de l'automne nous émerveille toujours, mais sa venue nous apporte aussi son lot de problèmes de santé, comme tout particulièrement la grippe.

Voyez ce que suggère le *ministère du Travail de l'Ontario* AUX EMPLOYÉS à ce propos dans son site :

www.labour.gov.on.ca/french/hs/pubs/ib_flu.php

Renseignements généraux

En Ontario, la saison de la grippe commence habituellement en octobre et dure jusqu'à mars ou avril.

Selon le [ministère de la Santé et des Soins de longue durée](#), la grippe est une grave maladie qui frappe des millions de Canadiens chaque année.

Pour de plus amples renseignements à ce sujet, voir la [page Web](#) du *ministère de la Santé et des Soins de longue durée*.



RENSEIGNEMENTS POUR LES EMPLOYÉS

Les employeurs ont le devoir de prendre toutes les précautions raisonnables pour veiller à la santé et à la sécurité de leur personnel.

Santé et sécurité au travail : vos droits durant la saison de grippe

Une épidémie de grippe ne changerait pas vos droits au travail. Les employés en Ontario ont invariablement le droit de travailler dans un milieu de travail sain et sans danger.

La [Loi sur la santé et la sécurité au travail](#) leur garantit certains [droits fondamentaux](#), dont ceux-ci :

- ✓ le droit de connaître les dangers auxquels ils pourraient être exposés au travail;
- ✓ le droit d'aider à relever et à résoudre les problèmes qui compromettent la santé et la sécurité au travail;
- ✓ le droit de refuser d'exécuter des tâches dangereuses.

Ce droit est limité pour les personnes qui exercent certains métiers, tels ceux qui ont trait à la sûreté du public (p. ex., les pompiers, les agents de police, les agents des services correctionnels et le personnel de la santé). Ces personnes ne peuvent pas refuser d'exécuter des tâches qu'elles croient être dangereuses, si celles-ci sont considérées comme des tâches normales de leur emploi, ou si le refus de les exécuter pouvait compromettre la santé ou la sécurité d'une autre personne.

Communiquez vos craintes!

Si vous pensez que quelqu'un avec qui vous travaillez a contracté la grippe, dites-le à votre superviseur,



à votre comité mixte sur la santé et la sécurité au travail (s'il y en a un dans votre lieu de travail) ou à votre porte-parole en matière de santé et de sécurité au travail.

Les travailleurs chargés de nettoyer les lieux de travail doivent avoir appris à utiliser et à manipuler sans danger les produits chimiques. Les travailleurs qui doivent porter des dispositifs de protection individuelle doivent avoir appris à les utiliser correctement et à en assurer l'entretien. Ils doivent aussi connaître les limites techniques de ces dispositifs.

Si vous croyez que votre lieu de travail est dangereux en raison d'une maladie transmissible, communiquez vos craintes à votre superviseur ou à votre porte-parole au sein du comité mixte sur la santé et la sécurité au travail.

Le personnel du ministère du Travail et celui des [associations pour la santé et la sécurité au travail](#) (en anglais seulement) peuvent vous aider à résoudre des problèmes qui compromettent la santé et la sécurité au travail.

La saison de la grippe (suite)

Santé et sécurité au travail : vos droits durant une épidémie de grippe saisonnière

Les employés qui ont des craintes devraient d'abord en parler avec leur employeur, leur syndicat ou leur porte parole en matière de santé et de sécurité au travail, pour voir quelles sont leurs options. Celles-ci pourraient comprendre un congé non payé ou un congé de maladie.

Congé pour urgence de nature personnelle

La [Loi de 2000 sur les normes d'emploi](#) renferme des dispositions en vertu desquelles un employé peut, dans certains cas, prendre un congé motivé par une urgence de nature personnelle, sans risquer de perdre son emploi pour cette raison.

Conformément à la Loi de 2000 sur les normes d'emploi, les personnes qui sont au service d'une entreprise comptant 50 employés ou plus ont le droit de prendre, chaque année civile, sans perdre leur emploi, jusqu'à 10 jours de congé non payé en raison d'une maladie, d'une blessure ou de certaines autres urgences ou affaires urgentes.

Un employé peut prendre un congé pour urgence de nature personnelle soit parce qu'il est malade, blessé ou

pris par une urgence médicale, soit parce qu'un membre de sa famille est décédé, malade ou blessé, ou pour une urgence médicale ou une affaire urgente se rapportant à un membre de sa famille (p. ex., la fermeture d'une école causée par la grippe).

Si vous prenez un tel congé, vous devez le dire à votre employeur le plus tôt possible. Votre employeur pourrait vous demander de lui fournir une preuve raisonnable que vous avez droit à un tel congé.

En général, les employeurs ont le droit de programmer le congé annuel payé (les vacances annuelles) de leurs employés. Un employeur pourrait donc dire à un ou à plusieurs de ses employés de prendre leur congé annuel à tel ou tel moment, y compris pendant une épidémie de grippe.

Si vous êtes déjà en congé pour une urgence de nature personnelle, votre employeur ne peut pas vous dire que ce congé fera partie de vos vacances annuelles.

Pour en connaître davantage au sujet des **congés d'urgence personnelle**, visitez le site :

<http://www.labour.gov.on.ca/french/es/pubs/guide/emergency.php>

Si un employé n'est pas en mesure d'avertir son employeur avant de commencer un congé d'urgence personnelle, il doit le faire aussitôt que possible.



Il n'est pas nécessaire de fournir un avis écrit; un avis verbal suffit.

Jeunesse s'écoute!

TRUC #2

- ✎ **Communiquez avec vos enfants.**
- ✎ **Invitez-les à vous parler de ce qui se passe dans leur vie, autant des choses positives que négatives, mais respectez leur choix s'ils décident de ne pas tout vous dire.**
- ✎ **Les adolescents ont besoin de leur jardin secret, mais si vos rapports sont fondés sur la confiance, il y a plus de chances qu'ils aillent vous voir lorsqu'ils auront vraiment besoin d'aide.**

Les trappes fiscales...



Article tiré du
journal l'Express,
semaine du 6 au
12 août 2013

et rédigé par
Monique Telmosse,
conseillère en
placements, Valeurs
mobilières DWM inc.,
une société de
Patrimoine Dundee

Quand les enfants héritent d'une résidence secondaire, ça peut être compliqué si c'est mal planifié, jusqu'au point de créer des conflits familiaux sérieux.

Le gain en capital généré peut dilapider les liquidités d'une succession ou la vente du chalet est requise.

Comment procéder pour éviter ce genre de drame?

Tout transfert à un individu autre que le conjoint génère un gain de capital. J'ai déjà vu des parents transférer pour 1\$ leur chalet aux enfants. Quelle erreur! Tout d'abord, ils vont quand même être taxés sur le gain en capital à la juste valeur marchande.

De plus, lorsque les enfants vont vendre le chalet et ce n'est pas leur résidence principale, le coût sera de 1\$, donc le gain en capital sera de la juste valeur marchande moins 1\$. Nous avons ici double taxation.

De plus, si les parents doivent des impôts ou des dettes à certains créanciers, les enfants peuvent se retrouver avec une facture équivalente à la valeur marchande de la propriété.

Alors, comment procéder pour un transfert efficace?

Vous vendez le chalet à la juste valeur marchande et devenez les prêteurs hypothécaires avec des conditions avantageuses comme *aucun paiement pendant un certain nombre d'années*.

Vous révisez votre testament pour ajouter une clause qui efface la dette lors de votre décès. Un autre avantage de cette procédure est que vous pouvez différer le paiement du gain en capital sur une période de 5 années.

Avant de procéder à ce genre de transactions, consultez un comptable, car il pourrait y avoir d'autres facteurs à considérer.



ATTENTION!!!

Consultez le site
de l'Agence de la
consommation en
matière financière
du Canada :

**[sinformer
cestpayant.gc.ca](http://sinformercestpayant.gc.ca)**

Article tiré du
journal l'Express,
semaine du 13 au
19 août 2013

Votre carte de crédit pour vos vacances à l'étranger?

Comme de nombreux canadiens, vous vous préparez à passer vos vacances à l'extérieur du pays. Avant de partir, prenez le temps de penser aux frais que vous pourriez devoir payer si vous utilisez votre carte de crédit à l'étranger.

L'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) conseille aux Canadiens de **vérifier les frais de conversion de devises étrangères** qui s'appliquent à leurs cartes avant de partir.

« Lorsque vous utilisez votre carte de crédit dans un autre pays, l'émetteur de votre carte vous fait payer des frais de conversion, en plus du taux de change », indique Natasha Nystrom, de l'ACFC.

« Et n'oubliez pas que lorsque vous retournez quelque chose que vous avez acheté en utilisant une monnaie étrangère, le montant du remboursement pourrait être différent du montant qui figure sur votre relevé de carte de crédit. »

Cet écart s'explique par le fait que le taux de change pourrait avoir changé entre le moment auquel vous avez effectué votre achat et le moment auquel le commerçant vous verse un remboursement, et ce changement se reflète sur le montant qui vous est remboursé.

« Et comme au Canada, l'émetteur de votre carte de crédit vous imposera des intérêts dès l'instant où vous obtenez une avance de fonds en monnaie étrangère », de dire Mme Nystrom. À cela s'ajoutent d'autres frais qui pourraient être plus élevés qu'habituellement et les frais de conversion de devises étrangères.

Les voyageurs sont donc invités à consulter la publication

Comprendre les frais de carte de crédit
à **sinformercestpayant.gc.ca**

pour d'autres conseils sur les frais de carte de crédit, lorsqu'ils utilisent leurs cartes au Canada et dans un autre pays.

Comité provincial d'Action politique

C'est avec beaucoup de plaisir et d'enthousiasme que j'ai débuté ma 2^e année au CPAC les 20 et 21 septembre derniers.

Beaucoup de beaux défis à venir!

Nous avons abordé :

- ☞ La possibilité de nouvelles élections provinciales en 2014
- ☞ La RAAP de mars 2014 en discutant des différents «Awards» et bourses offertes par la FEESO
- ☞ Les régionales qui auront lieu au début novembre et auxquelles je participerai - mais cette fois-ci, ce sera à Ottawa... ils ont besoin d'un coup de main francophone dans ce coin de la province!
- ☞ La *Semaine de l'éducation* du 5 au 9 mai 2014 pendant laquelle nous devons nous laisser gâter... espérons-le, car le mercredi 7 mai sera la **Journée d'appréciation du personnel de soutien**.
- ☞ Et finalement, le projet qui me tient le plus à cœur, le prix des réalisations des élèves 2014 en l'honneur de Marion Drysdale

Vous souvenez-vous de l'an dernier alors que je vous parlais d'un défi qui me tenait à cœur et qui avait été accepté à la RAAP? Il s'agissait justement du prix des réalisations des élèves.

Cette année, ce sera la première fois de notre histoire

qu'un membre du personnel de soutien pourra chapeauter un élève qui désire présenter une œuvre.

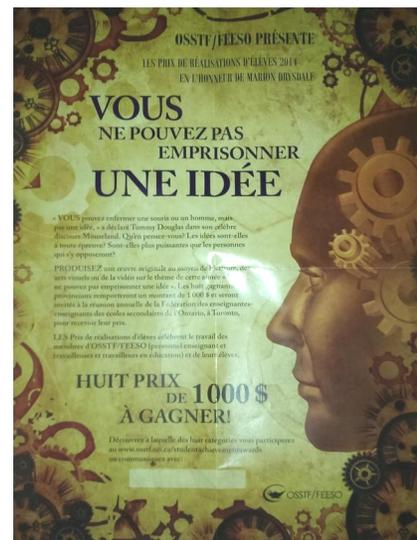
Auparavant, ceci était réservé uniquement au personnel enseignant, ce qui rendait la possibilité de participation des élèves francophones presque impossible.

Grâce à cette nouvelle procédure, les membres du personnel de soutien, qui travaillent de près avec des élèves qui désirent réaliser une œuvre, pourront donc inscrire, suivre, supporter et surtout encourager ces élèves à participer.

Surveillez l'arrivée de **l'affiche en français** dans vos écoles secondaires et allez voir les détails au :

www.osstf.on.ca/studentachievementawards

Double plaisir pour moi cette année ☛ Je fais partie du comité qui aura le plaisir de juger et de déterminer les 8 gagnants de ce beau concours :



Vous ne pouvez pas emprisonner une idée!

Je vous invite donc à consulter le site web pour plus d'informations et vous encourage à participer... avec vos élèves! Il ne peut en résulter que de belles choses.

J'ai très hâte de voir les productions de nos élèves francophones!

Et voilà... beaucoup de pain sur la planche, mais des défis très intéressants à relever. À suivre...

Diane Brochu
Vice-présidente U-64
Représentante provinciale au CPAC

Le prix des réalisations des élèves 2014...

Un projet auquel vous pouvez participer avec vos élèves!

Le 11 octobre
2013

Quelle belle journée pédagogique!

Six ateliers
tous très
informatifs
...et une
conférence
des plus
agréables!

La journée pédagogique du 11 octobre dernier a été très appréciée par tous les membres du personnel de soutien présents à la rencontre.

Les secrétaires d'école, bibliothécaiennes, aide-enseignant(e)s, techniciens, éducatrices spécialisées des CPV, commis (finances, ressources matérielles, ...), secrétaires de service et professionnelles des Services à l'élève ont participé à cette journée avec enthousiasme. Malheureusement, les éducatrices en garderie, les ÉPE, les travailleurs en établissement et les agents de liaison communautaires... et quelques autres personnes... n'ont pu se joindre au groupe.

Six (6) ateliers ont été préparés par la présidente de l'Unité 64, *Angèle Lacroix*, en collaboration avec *Jérôme Pépin*, surintendant de l'éducation. Chaque membre du personnel de soutien a d'abord été dirigé vers l'un des ateliers de l'avant-midi, alors que pour l'après-midi, tous se regroupaient dans une même salle pour écouter la conférencière invitée, **Mme Andrée Jette**.

Les six (6) ateliers portaient sur :

- ⇒ L'intimidation
- ⇒ L'équité et l'inclusion (EQUIP)
- ⇒ La gestion de crise
- ⇒ La santé mentale et physique (zumba)
- ⇒ Les premiers soins - Groupe 1
- ⇒ Les premiers soins - Groupe 2



Intimidation



INTIMIDATION

Cet atelier était animé par 2 personnes choisies par la FEESO provinciale : **Rosemary Judd-Archer** et **Isabelle Cousineau**

Mary-Anne Sauvé, bibliothécaienne, nous en donne un court aperçu que voici :

« Dans l'atelier sur l'intimidation, nous avons appris que l'intimidation, ça nous concerne tous. **L'intimidation est une sorte de harcèlement.** Il peut y avoir des répercussions criminelles dans les domaines des droits de la personne et de la sécurité dans nos lieux de travail. Les conséquences de l'intimidation sur la personne peuvent être la peur croissante, la perte de sommeil, la perte de confiance et la dépression.

Les témoins ne s'impliquent pas à cause de la peur d'être une prochaine victime et la peur des répercussions pour leur carrière. Il y a un syndicat dans notre milieu de travail à qui on peut s'adresser si on se trouve dans une telle situation. À ne pas oublier que, depuis le 15 juin 2010, selon le projet de Loi 168, les employeurs doivent s'assurer que les politiques existantes sur le harcèlement respectent la nouvelle législation. »

Équité et inclusion



EQUIP

Ce 2^e atelier, animé par **Jayson Campeau**, de la FEESO provinciale, portait sur **l'équité et l'inclusion**. Après avoir reçu un bref aperçu des Politiques/ Programmes No.119 (mise en œuvre des politiques en matière d'équité), No.144 (prévention de l'intimidation et intervention) et No.145 (discipline progressive) du ministère de l'Éducation, les participants ont appris et ont discuté sur la façon de mettre en pratique l'inclusion au niveau de leur travail. Ils ont également reçu des stratégies pour pouvoir provoquer, chez les élèves comme chez les adultes, un changement d'attitudes ou de façons de penser face à la présence de stéréotypes ou de préjugés.

GESTION DE CRISE (Intervention en situation de crise)

Dans cet atelier, **M. Steve Hall** a offert, aux personnes qui travaillent directement avec les élèves, des stratégies de désamorçage, des suggestions pour mettre en pratique les différentes interventions d'équipe, des études de cas, etc...

Intervention en situation de crise



Les animateurs et animatrices des ateliers ont su capter notre attention...

PREMIERS SOINS (groupe 1 et 2)

Intervenir en cas de malaises cardiaques, sauver un enfant qui s'étouffe ou qui saigne du nez, ou simplement savoir donner l'alerte en cas d'accident... voilà ce que nos 2 animatrices, **Martine Leblanc** (AE au CSDCCS) et **Aline Roy** (Croix-Rouge) ont présenté à leurs groupes respectifs. Ces 2 dames sont des expertes en matière de premiers soins!

Voici d'ailleurs ce que nous dit *Sylvie Walker*, secrétaire à l'élémentaire, au sujet de l'atelier auquel elle a assisté :

« Excellente présentation de la part d'Aline, représentante de la Croix-Rouge. Très bien expliqué... Très connaissant en la matière. Elle a couvert toutes les inquiétudes/situations possibles qui peuvent survenir dans une école. Excellent mélange de théorie et de pratique.

Tous les membres du personnel d'une école ainsi que les suppléants devraient recevoir cette formation. J'aimerais le refaire à tous les 2 ans... »



Premiers soins - groupe Martine



Premiers soins - groupe Aline



SANTÉ MENTALE/ZUMBA

Cet atelier comportait 2 volets : l'un (théorique) sur la santé mentale et l'autre (pratique) sur la zumba, danse originaire de la Colombie.

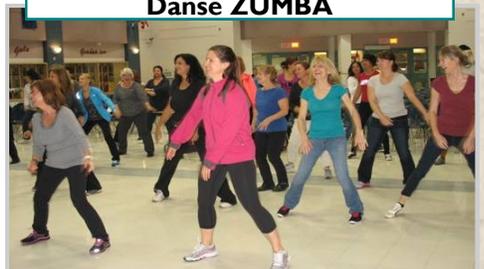
Volet 1 : **Micheline Rabet**, *coordonnatrice des travailleuses sociales des SEÉ*, a offert une présentation intitulée « **Un esprit sain dans un corps sain** » qui avait pour objectifs, entre autres, de sensibiliser les participants aux difficultés de santé mentale des élèves, d'améliorer leur capacité à reconnaître les signes et à répondre efficacement aux besoins de tels élèves, ...

Volet 2 : Par la suite, le rythme endiablé de la zumba a retenti dans la salle aux commandes de l'animatrice **Ximena Hernandez Malebran**... Pas besoin de décrire cet atelier, car le sourire de nos participantes (voir photo Danse ZUMBA) et leur entrain à suivre les mouvements de l'animatrice en disent bien long sur le plaisir qu'elles ont eu à y participer.

Santé mentale



Danse ZUMBA



Conférence de l'après-midi

Suite à l'énorme succès qu'a remporté la conférence de **Mme Andrée Jetté** de l'an passé, le choix était facile... la réinviter pour venir nous faire rire aux éclats.

Et c'est justement ce qui s'est produit!

Elle nous a présenté les **5 personnalités** qui caractérisent les gens :

1. **Staccato** 2. **Fluide** 3. **Chaotique** 4. **Légère** 5. **Statique**

avec un humour sans borne et en expliquant les traits de ces personnalités par leur façon de danser... Quelle brillante idée!

Et le plaisir s'est poursuivi par une DANSE COLLECTIVE!



Non... non... votre vue n'est pas brouillée! Avez-vous déjà essayé de prendre une photo de Mme Jetté lorsqu'elle démontre les pas de danse de ses personnalités? Ce n'est pas possible!



MERCI
à vous tous
qui avez
participé si
joyeusement!

MERCI à tous nos animateurs de la journée...

Vous avez su retenir notre attention par vos connaissances et votre merveilleuse approche!

Un nouveau syndicat : UNIFOR!

Septembre 2013... Nous voilà de retour après une brève absence! Neuf semaines... ça passe trop vite! Le retour à l'école n'était pas encore fait que nous étions déjà à la tâche.



Comme certains d'entre vous êtes peut-être déjà au courant, **les syndicats CAW/TCA et SCEP se sont dernièrement alliés pour n'en former qu'un seul, soit**

UNIFOR!

**Congrès
de fondation
du nouveau
syndicat
UNIFOR**

UNIFOR est donc présentement le plus gros syndicat représentant des travailleurs de la fonction privée au Canada, comptant plus de 300 000 membres.

Pourquoi vous parler d'un autre syndicat?

C'est parce que j'ai été invitée à participer au *Congrès de Fondation du Nouveau Syndicat*, ce qui est l'équivalent de notre RAAP annuelle (l'AGA de la FEESO provinciale). À ce congrès, les présidents de plusieurs syndicats ainsi que Ken Georgetti, président du CTC* (*Congrès des Travailleurs Canadiens*) étaient présents. Ils ont adressé la parole à tous les membres présents.

Vous souvenez-vous de notre slogan : **FIERS, FORTS, UNIS?** C'est bien ce qui se vivait lors de ce congrès. Avec cette affiliation et la présence des représentants des autres syndicats et du CTC*, il a été très bien démontré que *l'union fait la force.*

Rien ne s'accomplit seul dans la vie... c'est toujours en équipe que l'on réussit de grandes choses... regardez vos enfants!

Il est donc important qu'en tant que membres d'une union, vous vous impliquiez au niveau local et que vous vous affiliez en supportant les activités organisées par le CTC* de votre région.

Nous couvrons un énorme territoire et il est parfois difficile de s'épauler en tant qu'unité... la distance étant notre plus grand problème! En vous faisant connaître et en exprimant vos besoins et désirs auprès du CTC* et des autres unités syndicales de la FEESO de votre région, vous contribuez à l'union, et par le fait même, à la force syndicale.

Manifestation

Lors du Congrès d'UNIFOR, une marche de manifestation a été organisée pour soutenir les employés de Bell, Telus et des autres compagnies de communication contre l'implantation du géant américain VERIZON : le tout avait pour but de protéger des emplois canadiens.

Et bien... environ 4 jours plus tard, Verizon annonçait qu'il n'avait plus l'intention d'étendre ses avoirs au nord de la frontière américaine.

Une autre belle victoire!

Pourquoi avons-nous participé à cette démonstration? Pour unir nos forces en tant que syndicats canadiens et démontrer que nous sommes *Fiers, Forts et Unis* au Canada et que nous protégeons nos emplois et nos droits.

Je vous encourage donc à participer et à vous impliquer au CTC* de votre région. Si on nous voit et nous entend, on nous reconnaîtra lorsque nous aurons besoins d'eux! **Leur support est important et ils font le poids!**

Diane Brochu

Vice-présidente Unité 64

Représentante au CPAC et au CMSST

*CTC = Congrès des
Travailleurs Canadiens



**Leur support
est important
et ils font le poids!**

Le Colloque des agents des services éducatifs à la FEESO

Le Colloque francophone de formation régionale des **agents des services éducatifs (ASÉ)**-Educational Service Officer (ESO) en anglais- a eu lieu les **26 et 27 avril 2013**.

J'ai assisté à ce colloque en compagnie d'Angèle et d'autres participants/membres francophones de la FEESO.

Les trois principaux ateliers préparés à notre intention étaient les suivants :

- 📁 Rôle des ASÉ et documents d'apprentissage
- 📁 Maîtrise de la navigation des ASÉ sur le site Web d'OSSTF/FEESO
- 📁 Organisation d'une activité pour les membres

Rôle des ASÉ et documents d'apprentissage

Petit rappel sur les principales responsabilités des ASÉ. Parmi les nombreuses responsabilités, se trouvent la **promotion, création et coordination de la croissance personnelle de nos membres** à travers des ateliers, conférences et activités.

Par la suite, petite discussion et travail sur un scénario des difficultés rencontrées par les ASÉ tout en essayant de trouver « la solution ».

Les ressources pour l'organisation des activités pour les membres se trouvent à la disposition des agents sur le site Web d'OSSTF/FEESO.

Maîtrise de la navigation des ASÉ sur le site Web d'OSSTF/FEESO
D'où l'importance de bien connaître le site Web de la FEESO provinciale.

Il est important de savoir que, malgré le fait qu'il se dise bilingue et donc accessible en anglais et en français, le site français n'est pas aussi complet que celui en anglais.

Nous avons en effet remarqué qu'un certain nombre de pages du site français sont soit en construction, soit manquantes. Il semblerait que la lutte des francophones n'est pas à la veille de cesser...

Il y a encore beaucoup de travail sur la planche en matière d'accessibilité à l'information en français!

Organisation d'une activité pour les membres

Le dernier atelier consistait à simuler l'organisation et la mise en place d'une activité pour les membres.

L'organisation de la journée elle-même a été préparée à l'aide d'une **liste de vérification**. Cette dernière est un outil indispensable pour l'ASÉ. De nouveau, les participants se sont retrouvés à simuler la planification d'une activité sous différents scénarios.

Une rencontre enrichissante

Les informations présentées étaient nombreuses et très intéressantes. J'espère d'ailleurs pouvoir soulager Angèle lors des prochaines organisations d'ateliers pour nos chers membres grâce aux connaissances acquises lors de cette formation.

Étant présentée sous forme d'ateliers, la formation nous a permis beaucoup d'échanges et de partage avec les animateurs ainsi qu'au sein du groupe. Elle nous a aussi donné la chance de rencontrer des membres des autres districts et unités de négociations qui ont des besoins, des visions et des intérêts différents des nôtres.

Le prochain colloque aura lieu les 17 et 18 octobre 2013. C'est un autre rendez-vous!

Sadia Lewis
Agente des services éducatifs



www.osstf.on.ca
en français...



Saviez-vous que la **préparation efficace** d'un atelier ou d'une formation se fait à l'aide d'une **liste de vérification**?



Accidents au travail

D'après les rapports d'accidents de travail envoyés aux Ressources humaines (RH), la plus grande cause d'accidents relevée est celle



des glissades et des chutes...

Afin de vous aider à prévenir ces chutes et glissades, voici ce que j'ai trouvé comme information sur le site Internet du **Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail**.



Centre canadien d'hygiène et de
sécurité au travail

Canadian Centre for Occupational
Health and Safety

Visitez le site du
**Centre canadien
d'hygiène et de
sécurité au travail!**

www.cchst.ca

Glissades

Les principales causes de glissades sont les suivantes :

- ☠ surfaces humides ou graisseuses
- ☠ déversements accidentels
- ☠ intempéries
- ☠ tapis et autres couvre-planchers décollés ou mal ancrés
- ☠ revêtements de sol ou autres surfaces de marche qui ont des degrés d'adhérence différents d'un endroit à l'autre

Trébuchements

Un trébuchement survient quand on heurte quelque chose du pied, qu'on perd l'équilibre et qu'on tombe.

Les principales causes de trébuchement sont les suivantes :

- ☠ vue obstruée
- ☠ encombrement
- ☠ tapis plissé
- ☠ câbles à découvert
- ☠ tiroirs près du sol mal fermés
- ☠ surfaces de marche inégales (marches, seuils, etc.)



Que faut-il faire pour prévenir les chutes en milieu de travail?

Il suffit souvent d'une fraction de seconde d'inattention dans nos déplacements pour produire l'inévitable! Voici donc quelques suggestions...

Pour réduire les risques de chute :

- ⌚ Prendre son temps et faire attention où l'on pose les pieds.
- ⌚ Adapter sa foulée et sa vitesse à la surface de marche et au travail qu'on effectue.
- ⌚ Marcher en pointant les pieds légèrement vers l'extérieur.
- ⌚ Ne pas tourner les coins trop rapidement ni trop serrés.

Pour réduire les risques de trébuchement :

- ⌚ Débarrasser les passages de tout encombrement ou obstacles.
- ⌚ Garder les planchers en bon état.
- ⌚ Toujours utiliser des installations d'éclairage fixes qui procurent suffisamment d'éclairage pour le travail à effectuer.
- ⌚ Utiliser une lampe de poche si on doit pénétrer dans un espace non éclairé.
- ⌚ S'assurer que les objets transportés ou poussés ne nous empêchent pas de voir les obstacles, des déversements, etc.

**Sans oublier
le port de bonnes
chaussures!**



Dans les aires de travail où les planchers peuvent être graisseux ou mouillés, ou quand les travailleurs passent beaucoup de temps à l'extérieur, la prévention des chutes devrait commencer par la **sélection de chaussures appropriées**. Puisqu'il n'existe pas de chaussures antidérapantes pour toutes les conditions imaginables, on recommande fortement de consulter les fabricants de chaussures.

Des chaussures bien ajustées augmentent le confort, préviennent la fatigue et améliorent par le fait même la sécurité des employés.

Ce qu'est le CCHST?

C'est un organisme public du gouvernement fédéral administré par un conseil tripartite – composé de représentants du gouvernement, d'employeurs et d'associations syndicales – qui vise à assurer une approche équilibrée en ce qui concerne les questions liées à la santé et la sécurité au travail.

Accidents au travail (suite)

Rapportez tout accident
de travail

Peu importe le type d'accident... que ce soit sur le terrain, à l'extérieur comme à l'intérieur, **il est important de toujours rapporter tout accident survenu au travail.**

Dans un premier temps, il faut absolument compléter le formulaire du CSDCCS « **Rapport d'accident survenu au travail ou de maladie professionnelle** » que vous retrouverez sur le portail en suivant le chemin d'accès suivant : « page d'accueil – administration – ressource humaines – rapport d'accident - formulaires ».

Bien qu'il soit mentionné à la 2^e page de ce formulaire, dans le paragraphe juste au bas de votre signature, *qu'en apposant votre signature, vous autorisez votre professionnel de la santé à remettre à la CSPAAT, à votre employeur et à votre médecin des renseignements sur vos capacités...*, veuillez noter que les RH corrigeront ce paragraphe.

Ce formulaire ne fait que garantir que l'incident a été rapporté.

Ainsi, si par la suite, il y a des complications et que vous devez voir votre médecin ou encore que vous devez manquer du temps au travail, un premier rapport aura déjà été soumis.

Si vous devez consulter un médecin pour un incident survenu au travail, une déclaration devra être déposée à la CSPAAT :

1. Le MÉDECIN complètera, *gratuitement*, un formulaire # 8 qui sera envoyé à la CSPAAT.
2. VOUS devrez compléter le formulaire # 6 que vous ferez parvenir à la CSPAAT avec une copie aux RH.
3. Les RH complèteront le formulaire # 7 qui sera aussi envoyé à la CSPAAT.

Dès que ces formulaires auront été envoyés à la CSPAAT, un dossier d'accident survenu au travail sera automatiquement ouvert.

Soyez toujours attentifs... et encore plus lors de vos déplacements nombreux durant le temps des Fêtes!

Monique Lefebvre

Représentante en santé et sécurité au travail

**Votre
santé
et votre
sécurité
nous
tiennent
à cœur...**



**Soyez
toujours
vigilants!**

Des situations de sécurité qui se passent de commentaires... Imaginez!



Le TECHNICIEN en informatique

Les tâches d'un technicien ont changé, et vont continuer de changer avec l'évolution des systèmes informatiques, mais la responsabilité principale demeure **le fonctionnement physique des sites**.

La création des comptes, les bibliothèques de drivers, les images ghosts, les logiciels, etc... incombent désormais au personnel central.

En contrepartie, le technicien se voit remettre la charge de la communication du service dans les sites distants, ainsi qu'une composante de support logiciel plus forte (aide à l'utilisation des outils, mini-formations, etc...) et des interventions à distance plus nombreuses grâce aux outils de gestion distants.

Les tâches du technicien

Ses tâches peuvent être résumées comme suit :

- ☒ Assurer la maintenance du parc informatique en place (réseau, ordinateurs, imprimantes, tout périphérique relié aux ordinateurs et/ou au réseau).
- ☒ Assurer l'installation de l'équipement et des logiciels dans les sites.
- ☒ Voir aux mises à jour des logiciels.
- ☒ Préparer ses interventions avant d'arriver sur le site (vérification des courriels, des requêtes centrales, etc...) afin de pouvoir planifier les besoins en matériel ou autres.
- ☒ Se présenter sur le site en arrivant.
- ☒ Dès son arrivée, s'enquérir des besoins qui n'ont pas fait l'objet d'une requête, et ce, afin de les inclure dans la préparation de la journée.
- ☒ Faire au minimum un rapport quotidien des tâches non reliées à des requêtes dans le système central de gestion des incidents.

Le technicien veille sur nous et sur notre équipement technologique.



Article rédigé
par les techniciens

- ☒ Utiliser les outils à distance pour résoudre les problèmes sur d'autres sites (déblocage de comptes, impression, prise en main sur ordinateurs, batch files, etc.)
- ☒ Veiller à garder l'inventaire du matériel à jour.
- ☒ Se tenir au courant des innovations technologiques et des procédures du Conseil.
- ☒ Offrir un support
 - aux clients au besoin (explication sur l'utilisation de certaines applications)
 - pour les projecteurs et les tableaux interactifs
 - du système téléphonique
 - pour les tablettes sur Windows 8
- ☒ Au besoin, nettoyer (dépoussiérer) l'intérieur des ordinateurs et des serveurs.
- ☒ Installer et remplacer les batteries pour les onduleurs (UPS).
- ☒ Etc...

Cette liste n'est pas exhaustive et il est certain que certains techniciens pourraient en ajouter bien d'autres...

Autres responsabilités

En plus des tâches plutôt techniques déjà énumérées, le technicien doit aussi s'assurer que toutes les demandes de service passent par **l'Aide technique**.

Pour ce faire, il doit donc au besoin faire créer des requêtes par les utilisateurs pour les sensibiliser à l'outil - parce qu'il faut bien l'avouer... plusieurs personnes oublient ou ne connaissent pas encore la procédure!

Somme toute, le technicien est

**l'Ambassadeur
du service
sur les sites!**



Le TECHNICIEN en informatique (suite)

Un ambassadeur agréable

En effet, le technicien se doit de promouvoir la communication et la vision du service, rassurer les utilisateurs, les sensibiliser sur les licences, les procédures et les usages de l'équipement et des outils à leur disposition.

Et tout ça doit se faire avec le SOURIRE...

car on a beau parler ici de techniques (informatiques), les principaux destinataires de ses services sont des personnes « en chair et en os » qui bien souvent sont frustrées parce qu'un brio, un défaut ou un mal fonctionnement de leurs outils informatiques les empêche d'avancer dans leur travail.

L'équipe des techniciens en informatique



Avant : Owen Bruce, Ghislain Noël, Bernard Coderre, Steven Too Heng Kwee
Arrière : Gilbert Darveau, Sébastien Chobeaux, Brahim Zoghalmi, Paul Émond, Luc Dussault, Marc-Yvon Henri et Simon Fortin

Le service informatique

Pour faire un portrait plus complet du **Service informatique**, il faut mentionner les autres membres qui y travaillent et qui nous appuient quotidiennement, de près ou de loin...

Les Membres de la FEESO :

- 👤 **Albert K. Diomi**
Technicien à l'aide technique
- 👤 **Patrick Liu**
Technicien à l'aide technique
- 👤 **Bernadette Chin**
Secrétaire de service

Les autres membres non-syndiqués (non-membres de la FEESO) :

- 👤 **Abdu-L-Kerim Sandooya**,
Responsable des services techniques informatiques
- 👤 **Jean-Roch Bécart**, Programmeur
- 👤 **Rachid Talih**, Programmeur
- 👤 **Frédéric Côté**
Administrateur de base de données

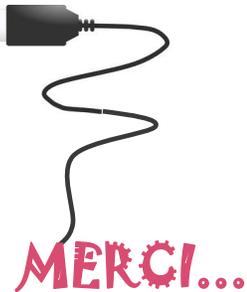
- 👤 **Frédéric Bouchard**
Administrateur de base de données
- 👤 **Serge Gingras**
Agent de base de données
- 👤 **David Côté**, Agent de réseaux
- 👤 **Fezal Ackburally**, Agent de réseaux
- 👤 **Mathieu Yiptong**
Agent de réseaux
- 👤 **Carol Manuel**, Formatrice

Tout ce beau monde est dirigé par

M. Réal Pilon, le directeur du Service informatique, sous l'aile de

Mme Marie-Josée Smith, chef administrative du CSDCCS.

Si vous voulez connaître les tâches de tous ces gens, rendez-vous sur le Portail, sous Administration/Service des ressources informatiques, cliquez sur l'Organigramme au bas de la page et placez votre curseur sur la photo de chacun... un encadré jaune s'ouvrira et vous y verrez leurs tâches.



à la belle
équipe du

**Service
informatique**

qui, par
son travail,
collabore
sans contredit
à notre
bien-être...
informatique!

Défi pour se connaître au District 32



**Ensemble l'équité fonctionne...
Ensemble, on est une force...**

Ce sont des slogans que vous connaissez très bien au sein de notre unité...

Vous voyez présentement la pub télévisée « **C'est bon d'être juste** » ou « Fairness Works » qui dit :

Le mouvement syndical n'apporte pas que des emplois décents. Il nous offre une vie meilleure. À tous.

Des millions de personnes partout au Canada et au Québec verront ce message à la télévision du 7 octobre au 17 novembre 2013.



« Ahhh... ben oui », direz-vous... « J'ai vu cela à la télé... »

Votre syndicat - car c'est votre syndicat! - travaille très fort pour vos droits et vos emplois et cet effort se répercute par le fait même à tous les citoyens, syndiqués ou non...

Comme vous le savez, aucune loi ne vient dire que vous devriez avoir une pause... ou des journées personnelles... ou des journées de maladie... ou que l'on ne peut vous congédier... ou que vous avez droit à 15 jours de vacances après un certain temps...

Vos conditions de travail viennent vous protéger, et qui plus est, viennent donner des avantages à ceux qui n'en avaient pas auparavant...

Dans la *Loi sur les normes du travail*, par exemple, il est spécifié que peu importe si vous avez travaillé un an ou 10 ans pour votre employeur, vous n'aurez que 10 jours de vacances annuelles, à moins bien sûr que l'employeur en décide autrement... mais il le ferait de bonté de cœur (car ils savent ce que vous avez dans vos contrats), et non pas parce que ce serait vos droits.

Nous voulons donc que tous profitent de tous ces efforts! Mais il faut bien commencer par le commencement et en premier lieu, nous devons nous connaître...

Pourquoi ne pas se connaître?

À l'Unité 64 - oui chez nous au CSDCCS - nous sommes pas mal bons à essayer de nous connaître!

Mais saviez-vous que l'Unité 64 fait aussi partie du District 32, qui lui, inclut l'Unité 58 au CSViamonde?

Et oui, nous sommes la même «gang» sous un même chapiteau et nous sommes tous sous l'effigie de la FEESO...

Nous faisons tous « la même job » soit comme professionnels en éducation. Et nous sommes au-delà de 1200 personnes dans ce beau bateau : oui, tous

professionnels de soutien en éducation.

Par conséquent, pour nous faciliter la tâche dans ce défi... « tous nous connaître », le Comité de communications de notre Unité 64 a décidé de se joindre au Comité de communications de l'Unité 58 pour former un grand comité au sein du District 32.

Défi pour se connaître au District 32

Nos 5@7 seront donc plus grands, plus intéressants, et nous ferons de nouvelles connaissances... qui sont peut-être nos voisins et on ne le sait même pas!

Nouveau journal «ENSEMBLE»

De plus, la prochaine édition de notre ÉCHO-FEESO sera repoussée à une date ultérieure dans le but justement de faire place à un **nouveau petit journal appelé**

« Ensemble »

Vous y retrouverez des anecdotes, des informations provenant des deux unités (58 et 64) au sein du District 32, ...

Pourquoi ce projet de partage?

Pour mieux se connaître...

Notre District en est un parmi 35 autres qui regroupent au-delà de 60,000 membres... On commence petit, entre nous!!! On verra bien combien de voisins on découvrira!

Vous serez donc convoqués sous peu à venir rencontrer vos voisins... dans le cadre d'un 5@7!



« Ensemble, on peut accomplir de belles choses! »

Bien hâte de tous vous voir... !!!!

Angèle Lacroix

co-présidente au District 32

Une dinde à Noël... Est-ce une chance ou un risque?

Certaines personnes disent :

« On a pris une **chance** en mettant de la dinde au menu durant le temps des Fêtes. »

Il faut plutôt dire :

« On a pris un **risque** en mettant de la dinde au menu durant le temps des Fêtes. »

Explications

En français, le mot *CHANCE* a plusieurs sens. Par exemple, si l'on parle de quelqu'un qui essaie de réussir en comptant sur le sort favorable, on peut dire : *courir sa chance* ou *tenter sa chance*.

Toutefois, contrairement à l'anglais, le mot **chance** n'a pas le sens de « *risque, danger auquel on s'expose* ».

Ainsi, si l'on parle de quelqu'un qui s'expose à un risque, il faut dire : *courir* ou *prendre le risque*... et non *prendre une chance*...

Pour d'autres contextes dans lesquels on peut ou ne peut pas employer le mot *chance*, consultez la

Banque de dépannage linguistique sur le site de l'Office québécois de la langue française : http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?t1=1&id=1973

BONNE CHANCE...
avec vos
résolutions
du Nouvel An!



Texte reçu de
Francine Gagnon,
professeure au
Collège Boréal

Jeunesse l'écoute!

TRUC #3

- ✎ Indiquez à vos enfants qu'ils peuvent discuter avec vous en toute confiance.
- ✎ Dites-leur sans détour que vous êtes même prêt à entendre des choses pénibles et que rien de ce qu'ils pourraient vous dire ne risque de détruire votre relation.

COMITÉ EXÉCUTIF

Angèle Lacroix, présidente
 Diane Brochu, vice-présidente
 Rachel Desrosiers, négociatrice en chef
 Michèle Oriente, trésorière
 Sadia Lewis, secrétaire
 Lucie Lauzon, agente de communications

Représentant(e)s des membres

Lucie Bourget-Cassin, secrétaires/secondaire
 Marie Jeanne Cameron, professionnelles/SEÉ
 Jason Céline, animateurs en pastorale
 Rita Courville, éducateurs spécialisés
 Marie-Claude Desrosiers, aides-enseignants
 Célia Érembert, animateurs culturels
 Marc-Yvon Henri, techniciens
 Mélika Fontaine, agents/liaison communautaire
 travailleurs en établissement
 Laurelle Gagnon, aides-enseignants
 Mélanie Gendron, ÉPE
 Élodie Kolaczynski, ÉPE
 Mary-Anne Sauvé, bibliotechniciennes

Représentant(e)s des comités

Diane Brochu, représentante au *Comité mixte Santé/Sécurité au travail (CMSST)* et en *Action politique (CPAC)*
 Yvette Douyon, représentante de remplacement au *Comité de santé et sécurité* de l'Unité
 Monique Lefebvre, représentante au *Comité de santé et sécurité* de l'Unité et au CMSST
 Sadia Lewis, agente des services éducatifs (ASÉ)



Angèle Lacroix, présidente
 68 Massey Avenue
 Kitchener ON N2C 1M3

Téléphone : 1 877-969-1500
 519 568-8135

Urgence : 519-572-5616
 Télécopie : 519 954-8190

Courriel : feeso.unite64@hotmail.com

COMITÉ D'ACTION POLITIQUE ET COMMUNICATIONS :

Diane Brochu, Action politique
 Lucie Lauzon, agente de communications
 Claire Croisat-Stollery, lecture d'épreuves
 Lise Gagnon, recherchiste

Webinaire d'OMERS en français

Le jeudi 17 octobre 2013, OMERS nous invitait à participer au premier WEBINAIRE offert en français. La rencontre en ligne s'est tenue à l'heure du dîner, pour une période d'une heure.

DevTandon, l'animateur principal de cette rencontre, nous a parlé des services d'investissement qui sont disponibles pour les membres, de l'achat et du transfert de services en vue de la retraite, etc...

Il a mentionné que d'autres webinaires seraient offerts en français, car il a été impressionné de voir le grand nombre de participants francophones, comparativement aux faibles participations anglophones.

Merci aux nombreux membres qui ont participé, car ceci nous permettra d'obtenir de plus en plus de services en français... **BRAVO!**

MERCI...

MERCI à tous les membres qui ont collaboré à cette édition de l'ÉCHO-FEESO

- 👉 Angèle Lacroix, présidente
- 👉 Diane Brochu, éducatrice spécialisée
- 👉 Monique Lefebvre, secrétaire à l'élémentaire
- 👉 Sadia Lewis, secrétaire à l'élémentaire
- 👉 Mary-Anne Sauvé, bibliotechnicienne
- 👉 Sylvie Walker, secrétaire à l'élémentaire
- 👉 Aux techniciens qui ont rédigé l'article du Portrait
- 👉 Aux membres sur les photos

Un MERCI tout spécial

Aux animateurs des ateliers du 11 octobre 2013 :

- 👉 Andrée Jetté, conférencière invitée
- 👉 Jayson Campeau, animateur de l'atelier EQUIP
- 👉 Isabelle Cousineau, co-animatrice de l'atelier Intimidation
- 👉 Steve Hall, animateur de l'atelier Intervention en situation de crises
- 👉 Ximena Hernandez-Malebran, animatrice de Zumba
- 👉 Rosemary Judd-Archer, co-animatrice de l'atelier Intimidation
- 👉 Martine Leblanc, animatrice en Premiers soins (CSDCCS)
- 👉 Micheline Rabet, animatrice de l'atelier en Santé mentale
- 👉 Aline Roy, animatrice en Premiers soins (Croix-Rouge)





Educators
FINANCIAL GROUP

Educators Financial Group
2225 Sheppard Ave. East,
Suite 1105
Toronto ON M2J 5C2

Tél. : 416 752-6843
Sans frais : 1 800 263-9541
Fax : 1 888 662-2209



OMERS
Bâtir pour l'avenir

Téléphone : 416 369-2400
Sans frais : 1 800 387-0813
client@omers.com
www.omers.com



Shepell·fgi

Programme d'aide aux employés

Informations générales :
info@shepellqi.com

Téléphone : 416 961-0023
Sans frais : 1 800 461-9722



Je suis FEESO

Conseillers à l'assiduité
Personnel de conciergerie
Travailleurs des services à l'enfance
Enseignants
Moniteur de laboratoire
Employés des services à l'élève
Travailleurs sociaux
Enseignants et instructeurs à l'éducation permanente
BIBLIOTECHNICIENS
Associés en psychologie
Personnel de conciergerie
Orthophonistes
Psychométriciens
Enseignants suppléants
Aide à l'enseignement
Techniciens en TI
Éducateurs de la petite enfance
Psychologues
Surveillants du midi
Personnel de soutien des universités
Travailleurs auprès des enfants et des jeunes
Conseillers en comportement
Secrétaires
Adjoints à la recherche

Edvantage

À titre de membre associé de l'OSSTF, vous êtes aussi membre d'Edvantage, un programme de récompenses exclusif au personnel du secteur de l'éducation en Ontario !

Profitez de rabais et d'offres intéressantes avec :

- Bell Mobilité** (Forfaits pour cellulaire)
- CC Tickets** (Cinéma, théâtre et spectacles)
- GoodLife** (Adhésion à un gymnase)
- RAEO** (Assurance vie, automobile et habitation)
- The Brick** (Meubles et appareils ménagers)
- Electronics for Less** (Appareils électroniques)
- Edvantage Interurbains** (Interurbains)
- Carte osaik MasterCard d'Edvantage**

...et ce n'est pas tout!

Pour en savoir plus à propos de nos partenaires, des concours et des spéciaux, rendez-vous sur

www.osstf.on.ca
et cliquez sur le bouton Edvantage!





© Unité 64, District 32

Année 11, no 1

ÉCHO-FEESO ★ OCTOBRE 2013